
CONDITIONS GENERALES DE VENTE 'PANEL INFOMEDIAIRES'

DU 1^{er} JANVIER 2011

I. GENERALITES

1.1 Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions de mise à disposition par autobiz d'un ensemble d'informations et d'analyses sur le marché de l'automobile, ci-après dénommé 'Panel infomédiaires'.

1.2 Les relations entre le Client et autobiz sont régies par :

- Les présentes conditions générales de vente ;
- Les conditions particulières décrivant les services souscrits par le Client ainsi que les conditions et modalités tarifaires associées.

La signature par le Client du contrat, du devis ou du bon de commande emporte adhésion par le client sans réserve aux présentes conditions générales de vente.

Ces dernières priment sur celles figurant dans les documents commerciaux émanant du Client. Elles annulent et remplacent tous autres documents antérieurs relatifs au même objet. Les présentes conditions générales de vente priment sur toutes conditions générales d'achat.

Toute modification des présentes conditions de vente devra se faire par écrit.

II. PRESTATIONS DU PANEL INFOMEDIAIRES

2.1. DEFINITION DES PRESTATIONS

Le 'panel infomédiaires' contient des informations sur l'évolution des volumes et de la qualité des annonces de véhicules proposés à la vente sur différents sites Internet, dont ceux du client. Ces informations ont pour objet de mesurer le positionnement concurrentiel et la performance du client.

La prestation comprend la livraison de rapports détaillés, contenant notamment les données et analyses suivantes, lorsqu'elles sont disponibles :

- Nombre total des offres de véhicules publiées par les différents supports décrits dans le panel pour le mois en cours et son évolution dans le temps ;
- Répartition des véhicules annoncés par marque, par catégorie d'âge, par catégorie de prix ;
- Taux de renouvellement des annonces par rapport au mois précédent ;
- Mesure de la qualité des annonces à l'aide de critères mesurant le niveau de remplissage de champs descriptifs des véhicules annoncés (ex.: prix, marque, modèle, etc.) ;
- Estimation du profil moyen d'un véhicule annoncé et d'un annonceur ;
- Répartition des annonces par type d'annonceur (Particulier, type de professionnel) ;
- Répartition des annonces par région ;
- Analyse des volumes d'annonces publiées simultanément sur plusieurs sites du panel.

Selon les contrats, tout ou partie de ces informations peuvent être proposées à un niveau d'analyse national ou régional.

Le client autorise expressément autobiz à utiliser les données issues du panel, notamment pour le calcul de la cote autobiz et des analyses de Système VO.

Ces données pourront également être croisées avec les données issues d'autres bases appartenant à autobiz, dont l'utilisation fera alors l'objet de conditions particulières.

autobiz est une marque déposée par Shakazoola S.A.

E-mail : info@autobiz.fr - Web: www.autobiz.fr - Tel : 01 41 44 91 02 – Fax : 01 44 91 01
Siège social et bureaux : 2 rue des Bourets – F-92 150 Suresnes
SA au capital de 296 000 Euros - RCS Nanterre 440 238 772 - TVA FR2444023877200030

2.2. EVOLUTION DES PRESTATIONS

Il est entendu qu'en fonction des demandes des souscripteurs participant au panel, les analyses fournies dans le cadre de ce panel pourront évoluer.

Ces évolutions pourront soit être incluses dans le prix de souscription, soit faire l'objet d'une majoration tarifaire. Aucune modification tarifaire ne pourra se faire sans l'accord écrit du client.

2.3 MODALITES DE CONSULTATION DES INFORMATIONS

Les informations sont mises à disposition sous forme de présentations électroniques, d'articles rédactionnels, de fichiers Excel ou d'accès direct aux bases de données hébergées sur les serveurs d'autobiz.

Dans le cas d'accès aux informations par Internet, le Client fait son affaire personnelle de la mise en place de la solution d'accès à Internet (Fournisseur d'accès, opérateur telecom, etc...), dont il assume tous les frais. autobiz n'est pas responsable des failles de sécurité ni des dysfonctionnements liés soit à la connexion Internet du Client soit aux périphériques rattachés à l'ordinateur utilisé.

Pour permettre l'accès aux services autobiz par Internet, un identifiant et un mot de passe seront attribués au Client. L'identifiant et le mot de passe affectés au compte ouvert en faveur du Client lui sont strictement personnels. Le mot de passe doit être régulièrement modifié par lui.

Le Client est responsable de la sauvegarde et de la confidentialité de son mot de passe. Toute opération effectuée à partir de l'identifiant et du mot de passe affectés au Client, lui sera réputée attribuée et sera à sa seule charge. autobiz est déchargé de toute conséquence quant à leur divulgation, accidentelle ou autre, du fait du Client.

2.4 OBLIGATION DE MOYENS

Le Client reconnaît que la collecte et l'analyse des données peuvent être soumises à des difficultés techniques importantes, qui peuvent engendrer des imprécisions. autobiz exerce son activité dans le cadre d'une obligation de moyens.

En cas d'erreur technique dans le recueil, l'analyse, le traitement ou la publication des résultats du 'panel infomédiaires', autobiz s'engage à procéder dans les plus brefs délais aux rectifications appropriées.

Pour la réalisation des analyses du panel, autobiz se réserve toute latitude sur le choix des moyens d'exécution des prestations, notamment en ce qui concerne le choix des intervenants, le recours à la sous-traitance et la mise en oeuvre de moyens informatiques pour consulter les annonces contenues dans les sites Internet décrits dans le panel.

Par souci d'impartialité et de fiabilité des informations fournies, les données nécessaires pour l'élaboration de ce panel seront collectées selon des méthodes et à des périodes identiques pour tous les participants.

III. DURÉE – RENOUELEMENT

La souscription au 'panel infomédiaires' est conclue sous forme d'abonnement, à compter de sa date de signature par les parties et pour une durée initiale de 12 mois, sauf accord écrit contraire.

À l'issue de cette durée initiale, elle se renouvelle par tacite reconduction par période successive de 12 mois, sauf dénonciation par l'une quelconque des parties intervenant par lettre recommandée avec accusé de réception adressée trois mois avant l'expiration de la durée initiale ou de chaque période reconduite.

IV. TARIFICATION DES SERVICES

4.1 Les tarifs s'entendent hors taxes et sont majorés des taxes en vigueur à la date de facturation. Les frais annexes sont précisés sur les Conditions Particulières, sur la base des tarifs en vigueur à la date de signature du présent contrat.

4.2 Les tarifs seront révisables au 1er janvier de chaque année, en fonction de l'évolution de l'indice Syntec.

4.3 autobiz pourra en outre procéder à tout moment à un réajustement ou à une modification de sa tarification, notamment en cas de modification législative sur les taxes, des taux de TVA en particulier, sous réserve toutefois d'en informer préalablement le Client.

4.4 Toute contestation relative à la facturation ne pourra être admise auprès de autobiz que dans un délai de 2 mois à compter de la date d'expédition de ladite facture.

V. MODALITÉS DE FACTURATION

5.1 L'abonnement annuel aux services autobiz est payable annuellement d'avance, sauf mention différente dans les Conditions Particulières. Le montant de l'abonnement annuel sera mentionné dans les Conditions Particulières.

5.2 Les factures sont payables à 30 jours date de facturation et sans escompte, par virement, chèque ou prélèvement bancaire, sauf mention contraire dans les conditions particulières.

5.3 Tout retard de règlement dans les délais ci-dessus entraînera de plein droit l'application d'une pénalité correspondant à une fois et demie le taux de l'intérêt légal et, 15 jours après mise en demeure – par lettre recommandée avec avis de réception – restée vaine, la suspension des services autobiz, sans préjudice pour autobiz de faire valoir la résiliation ci-après stipulée.

VI. RÉSILIATION – CESSATION DU CONTRAT

6.1 En cas de manquement par le Client à ses obligations contractuelles 30 jours après mise en demeure restée infructueuse, autobiz pourra, suivant simple envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception, résilier le contrat.

6.2 En cas de redressement judiciaire du client, le présent contrat sera régi par les articles L 620-1 et suivants du Code de commerce : s'il n'est pas poursuivi dans le cadre de la procédure ou en cas de liquidation judiciaire, il sera résilié de plein droit, toutes les sommes versées par le client, à titre de forfait ou autrement, étant définitivement acquises à autobiz.

6.3 La cessation du contrat avant son terme prévu pour quelque cause que ce soit n'entraîne pour autobiz aucune obligation de restitution même partielle des sommes versées par le Client à un titre quelconque.

6.4 La cessation du contrat, pour quelque cause que ce soit, entraîne pour le Client l'obligation d'adresser à autobiz, dans le délai maximum de 8 jours et aux frais du Client, un certificat attestant que ce dernier n'a plus en possession aucun élément appartenant à autobiz et qu'il n'en a fait aucune reproduction.

VII. CONDITIONS D'UTILISATION DES INFORMATIONS FOURNIES

L'utilisation des informations fournies par autobiz est strictement personnelle au Client, ou aux personnes habilitées par lui.

Le Client s'engage à ne les utiliser que pour ses besoins propres et pour un usage interne et à n'en faire directement ou indirectement aucune exploitation commerciale, notamment par la cession à des tiers, que ce soit à titre onéreux ou gratuit. Il s'interdit expressément de les reproduire, modifier, rediffuser ou commercialiser, en tout ou partie, tant directement qu'indirectement, par quelque mode que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable d'autobiz.

Ces dispositions constituent une condition essentielle et déterminante du contrat dont le non-respect permettrait à autobiz de suspendre l'accès aux services autobiz ou, à son gré, de résilier le présent contrat, sans préjudice des dommages et intérêts que autobiz pourrait être amené à réclamer.

autobiz reste propriétaire des analyses et se réserve en particulier le droit de publier ou de diffuser des extraits de ces analyses.

IX. CONFIDENTIALITÉ

autobiz s'engage à assurer vis-à-vis des tiers la confidentialité des informations qu'il détient en vertu du présent contrat, en particulier le détail des interrogations effectuées par le Client ou des consultations de fiches de société ou de toute demande de traitement de fichier.

X. RESPONSABILITÉS

10.1 autobiz est tenu à une obligation de moyens. À ce titre, autobiz s'engage à apporter tout le soin en usage dans la profession pour garantir le bon fonctionnement de ses services. Toutefois la responsabilité de autobiz n'est pas engagée pour retard ou défaillance tenant à un cas de force majeure ou à un événement échappant à son contrôle ou encore au fait du Client. Un incident dans le fonctionnement des liaisons de télécommunication, par exemple, déchargerait autobiz de ses obligations.

De même, autobiz ne saurait être tenu pour responsable d'un défaut d'acheminement de courrier électronique via Internet, des dysfonctionnements liés à l'utilisation de logiciels extérieurs, du nonrespect par le Client des configurations minimales requises pour assurer la connexion Internet, ou encore des modifications ou interventions gérées par le Client sur les logiciels ou configurations en place.

10.2 Les informations fournies par autobiz sont communiquées de bonne foi. autobiz s'oblige à faire ses meilleurs efforts en vue de leur obtention. autobiz ne garantit que l'existence et l'origine des informations transmises au Client et n'est pas responsable de la validité des informations qu'autobiz distribue.

Si les informations délivrées par la société autobiz sont destinées à un système d'aide à la décision, la responsabilité de la prise de décision incombe au Client seul. autobiz ne peut être tenu pour responsable dans le cas de retard, d'erreurs ou d'insuffisances qui ne lui seraient pas imputables, ainsi que pour toutes les prestations dont la fiabilité et/ou la qualité dépendent d'informations ou d'intervenants extérieurs.

La responsabilité d'autobiz ne saurait davantage être recherchée en cas d'interrogation partielle ou erronée du Client ou de réponse erronée découlant d'un recoupement ou d'un rapprochement erroné d'informations.

10.3 Le Client est seul responsable des interrogations qu'il formule et de l'utilisation qu'il fait des résultats obtenus. Il reconnaît avoir reçu d'autobiz les conseils et informations nécessaires au bon

autobiz est une marque déposée par Shakazoola S.A.

E-mail : info@autobiz.fr - Web: www.autobiz.fr - Tel : 01 41 44 91 02 – Fax : 01 44 91 01

Siège social et bureaux : 2 rue des Bourets – F-92 150 Suresnes

SA au capital de 296 000 Euros - RCS Nanterre 440 238 772 - TVA FR2444023877200030

fonctionnement du service et s'oblige à tenir pour confidentiels les renseignements qui lui auront été fournis par autobiz. Les opérations de rapatriement des données ou informations s'effectuent sous l'entière responsabilité du Client.

10.4 Il est expressément convenu que si la responsabilité d'autobiz était retenue dans l'exécution du présent contrat, celle-ci serait limitée à la réparation des dommages directs plafonnés au montant des versements effectués par le Client au titre d'une année contractuelle.

XI. DROIT APPLICABLE - ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le présent contrat est régi par le droit français. Les Parties déclarent faire élection de domicile en leur siège social respectif.

Toutes notifications faites en exécution du présent contrat seront réputées valablement faites au domicile élu des Parties. En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution du contrat, appel en garantie ou pluralité de défendeurs, le Tribunal de Commerce de Nanterre est seul compétent.